

Au 1^{er} janvier 2017,
votre intercommunalité évolue.

43

LE MAG' DE VOTRE NOUVELLE INTERCO

DEMAIN, UNE COLLECTIVITÉ À 43 COMMUNES
ET SI NOUS FAISONS LE POINT ?

AZERAILLES - BACCARAT - BÉNAMENIL - BERTRICHAMPS - BROUVILLE - CHANTEHEUX - CHENEVIÈRES - CROISMARE - DENEUVRE - FLIN
FONTENOY-LA-JOÛTE - FRAIMBOIS - FRANCONVILLE - GÉLACOURT - GLONVILLE - HABLAINVILLE - HAUDONVILLE - HÉRIMÉNIL - JOLIVET
LACHAPELLE - LAMATH - LANEUVEVILLE-AUX-BOIS - LARONXE - LUNÉVILLE - MAGNIÈRES - MANONVILLER - MARAINVILLER - MERVILLER
MONCEL-LÈS-LUNÉVILLE - MOYEN - PETTONVILLE - REHAINVILLER - REHERREY - SAINT-CLÉMENT - THIAVILLE-SUR-MEURTHE
THIÉBAUMENIL - VACQUEVILLE - VALLOIS - VATHIMÉNIL - VAXAINVILLE - VENEY - VITRIMONT - XERMAMÉNIL

SOMMAIRE

LA RÉFORME

Loi NOTRe	04
Calendrier	05

LE TERRITOIRE

La carte de l'intercommunalité	06
--------------------------------------	----

LES CONTACTS

L'annuaire des communes	08
-------------------------------	----

LES COMPÉTENCES

Vue d'ensemble	10
Zoom	12

PROJETS EN COURS

La piscine de Baccarat	17
La médiathèque communautaire	18



Laurent de Gouvion Saint Cyr



Christian Gex



François Genay



Gérard Coinsmann



Les maires des communes de la future intercommunalité

43 le mag' de votre nouvelle interco

Décembre 2016

Directeurs de publication : Gérard Coinsmann, François Genay, Christian Gex et Laurent de Gouvion Saint Cyr.

Élues déléguées à la communication : Catherine Paillard et Jocelyne Carel

Rédaction : Camille Carré, Julien Mazza, Mathilde Morel et Sébastien Grodidier

Conception graphique : Julien Mazza

Impression : Imprimerie Saint-Jacques

Illustrations : freepiks.com, CCL et documents remis

Dépôt légal : Décembre 2016

N°ISSN : en cours.

EDITO

C'EST EN SE RASSEMBLANT ET EN TRAVAILLANT COLLECTIVEMENT, QU'ON SE DÉCOUVRE DES POTENTIALITÉS FORMIDABLES.

Il y a un an, nul ne pouvait imaginer qu'au 1^{er} janvier 2017 allait naître une nouvelle intercommunalité issue de la fusion de nos différents territoires. Forte de 43 communes et de plus de 43 000

habitants, elle est née de la volonté de l'ensemble des élus concernés, qui, face à la contrainte de la loi NOTRe et délaissant tout conservatisme, toute vision étriquée, ont résolument regardé vers l'avenir et ont choisi de tout mettre en œuvre pour tirer le meilleur parti de cette nouvelle donne territoriale.

Laurent de Gouvion Saint Cyr
*Président de la Communauté
de Communes du Lunévillois*

Christian Gex
*Président de la Communauté
de Communes des Vallées
du Cristal*

François Genay
*Président de la Communauté
de Communes de la Mortagne*

Gérard Coinsmann
Maire de Rehainviller

Bien sûr, ce découpage résulte de la cohérence du bassin de vie existant, qui gravite autour des deux communes centres que sont Lunéville et Baccarat. Il est également le fruit de la géographie et du développement historique le long de la Meurthe, élément essentiel de l'axe Nancy – Saint-Dié, situé entre la nouvelle Métropole et les Vosges. Mais ce découpage est surtout l'occasion de saisir une opportunité : celle de créer un nouveau projet commun au bénéfice de tous. Car c'est en se rassemblant et en travaillant collectivement, qu'on se découvre des potentialités formidables. L'année qui s'ouvre devant nous va être déterminante pour harmoniser l'ensemble des services qui seront rendus par notre nouvelle intercommunalité à nos concitoyens. En attendant, la lecture de ce document doit d'ores-et-déjà vous permettre de comprendre les impacts de cette nouvelle organisation et les premiers choix faits par vos élus.

Loin de la morosité et du pessimisme ambiant, portons avec ardeur et détermination cette chance qui est offerte à notre territoire.

UN TERRITOIRE À 43 COMMUNES AU 1^{er} JANVIER 2017

Au 1^{er} janvier 2017, la loi NOTRe impose à toutes les intercommunalités de France de compter au minimum 15 000 habitants. Cette obligation impacte directement notre territoire : deux intercommunalités fusionnent (la cc. du Lunévillois et la cc. du Cristal) et intègrent 9 communes de la cc. de la Mortagne plus la commune de Rehainviller, issue de la cc. du Val-de-Meurthe.

Qu'est-ce que la loi NOTRe ?

La loi NOTRe est la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Elle a été votée en juillet 2015 et vise à rationaliser la carte des intercommunalités. L'objectif est de mutualiser les charges des communautés de communes et de partager leurs compétences au sein d'entités jugées plus cohérentes. A terme, 30 à 40% des intercommunalités vont disparaître au profit de territoires plus grands.

Pourquoi ce choix de fusion ?

La Communauté de Communes du Lunévillois possédait déjà 30 000 habitants. Elle n'avait donc théoriquement pas l'obligation de se regrouper avec d'autres intercommunalités. A l'inverse, la Communauté de Communes du Cristal et celles du Val de Meurthe et de la Mortagne n'atteignaient pas le seuil démographique attendu. Il a donc été décidé de réunir ces différentes entités selon une

logique de territoire établie : en effet, la nouvelle intercommunalité possèdera un ancrage démographique de poids : **avec ses 43 communes, elle sera la plus grosse collectivité du Sud de la Meurthe-et-Moselle avec plus de 43 000 habitants.**

Une position particulièrement intéressante dans le cadre du développement de nombreux projets notamment économiques ou touristiques.

Cette fusion permettra en effet à notre territoire de poursuivre son développement volontariste et de constituer un interlocuteur de poids pour engager des partenariats avec la nouvelle Métropole du Grand Nancy ou avec nos voisins de Saint-Dié ou de Sarrebourg.

Dans l'ensemble, les territoires exerçaient les mêmes compétences même si elles ne s'organisaient pas toutes de la même manière.

Les territoires n'avaient pas tous les mêmes compétences, comment cela va-t-il fonctionner ?

La loi prévoit que, pour des compétences différenciées, la nouvelle structure pourra travailler de manière adaptée sur les anciens secteurs mais elle devra harmoniser les services dans un délai d'un an (cf. pages « zoom sur... »).

Les élus des différents territoires n'ont d'ailleurs pas attendu l'officialisation de leur regroupement pour travailler de concert afin que cette fusion soit une réussite, leurs objectifs étant pleinement partagés : cette fusion n'impactera pas la vie quotidienne des habitants mais viendra au contraire renforcer l'attractivité et les atouts du territoire. **Là est tout le principe de l'intercommunalité : s'unir pour être plus forts.**

Comment seront représentées les communes dans cette nouvelle intercommunalité ?

Chaque commune, même la plus petite, dispose d'au moins 1 représentant. La répartition des sièges se fait ensuite de manière proportionnelle :

Lunéville	30
Baccarat	6
Chanteheux	3
Les 40 autres communes	1

79 élus siègeront donc au sein du nouveau conseil communautaire. Rappelons que les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel direct depuis mars 2014 puisque les citoyens ont élu, à l'aide d'un même bulletin, leur équipe municipale ainsi que les représentants des communes au sein des groupements intercommunaux.

Les conseillers communautaires éliront, lors de la première séance du conseil communautaire de la nouvelle intercommunalité, en janvier 2017, le président de l'assemblée ainsi que les vice-présidents et leur délégation.



CALENDRIER

- **Rentrée 2016** : les 43 communes ont délibéré sur le nouveau périmètre des intercommunalités à laquelle elles sont rattachées. Ce périmètre a été approuvé à une très large majorité.
- **Novembre 2016** : arrêté du Préfet de Meurthe-et-Moselle sur la nouvelle intercommunalité et ses status.
- **26 janvier 2017** : Premier conseil communautaire, élection du Président, des Vice-Présidents et mise en place des commissions.
- **Mars 2017** : Vote des comptes administratifs des précédentes intercommunalités et débat d'orientation budgétaire 2017.
- **Avant le 15 avril 2017** : Vote du budget primitif 2017.

LA CARTE DE L'INTERCOMMUNALITÉ



43 communes / ma nouvelle intercommunalité // // // // // 7

UNE COMMUNAUTÉ ÉLARGIE : 43 COMMUNES

STRASBOURG



SAINT-DIÉ



LES CONTACTS DES 43 COMMUNES

AZERAILLES

Rose-Marie FALQUE

2 place du Général Hellé

03.83.75.15.14

mairie.azerailles@wanadoo.fr

BACCARAT

Christian GEX

2 rue Adrien Michaut

03.83.76.35.35

christian.gex@ville-baccarat.fr

BENAMENIL

Bruno MINUTIELLO

92 rue de la Libération

03.83.71.12.11

commune.benametil@wanadoo.fr

BERTRICHAMPS

Bernard MICLO

58 rue du Général Lerclerc

03.83.75.14.10

mairie.bertrichamps@wanadoo.fr

BROUVILLE

Cédric PERRIN

2 rue Pierre Borgne

03.83.75.24.66

mairie.brouville@orange.fr

CHANTEHEUX

Jacques DEWAELE

8 rue de l'Eglise

03.83.73.18.64

mairie.chanteheux@wanadoo.fr

CHENEVIERES

Marie-Jo GEORGES

11 route des Vosges

03.83.72.64.69

mairie.chenevieres@wanadoo.fr

CROISMARE

Fernand PHILIPPE

7 rue du Général Leclerc

03.83.42.91.01

mairie.croismare@orange.fr

DENEUVRE

Michel BOQUEL

32 Grande Rue

03.83.75.45.23

mairie.deneuvre@orange.fr

FLIN

Jean-Paul FRANCOIS

10 place du 18 septembre 1944

03.83.71.50.61

mairie.flin@wanadoo.fr

FONTENOY-LA-JOÛTE

Florence DUPAYS

17 rue Saint-Pierre

03.83.71.51.92

mairie-fontenoylajoute@orange.fr

FRAIMBOIS

François GENAY

36 rue Grandjacquot

03.83.72.62.00

commune-de-fraimbois@wanadoo.fr

FRANCONVILLE

Bernard VAUTRIN

10 rue de l'Eglise

03.83.42.76.24

mairie.franconville@west-telecom.com

GELACOURT

Alain THIERY

10 bis Grande Rue

03.83.75.22.42

mairie.gelacourt@wanadoo.fr

GLONVILLE

Marie-Lucie HENRY

28 rue Haute

03.83.75.15.29

mairieglonville@wanadoo.fr

HABLAINVILLE

Gérald FRANCOIS

14 Grande Rue

03.83.72.23.02

commune.hablainville@wanadoo.fr

HAUDONVILLE

Bernadette GAUCHÉ

42 rue du Haut Chemin

03.83.42.78.56

mairie.haudonville@orange.fr

HERIMENIL

José CASTELLANOS

3 Grande Rue

03.83.74.35.79

herimenil@wanadoo.fr

JOLIVET

Serge DESCLE

114 rue Henri Lahalle

03.83.74.12.14

mairie-de-jolivet@wanadoo.fr

LACHAPELLE

Bernard RATEAU

10 bis rue Abbé Schlienger

03.83.71.40.28

mairie.lachapelle@wanadoo.fr

LAMATH

Bernard GENAY

6 rue de la Mairie

03.83.71.03.84

mairie.delamath@orange.fr

LANEUVEVILLE AUX BOIS

Virginie BURTIN

42 Grande rue
03.83.42.93.05
mairie.laneuveville.aux.bois@wanadoo.fr

LARONXE

Hervé BERTRAND

37 rue de la République
03.83.72.67.05
mairie-laronxe@wanadoo.fr

LUNEVILLE

Jacques LAMBLIN

2 Place Saint Rémy
03.83.76.23.00
www.luneville.fr

MAGNIERES

Pascal BURGAIN

6 rue de l'Eglise
03.83.72.34.66
mairie@magnieres.fr

MANONVILLER

Claudine COLAS

15 rue Emile Mathieu
03.83.42.91.88
mairie.manonviller@wanadoo.fr

MARAINVILLER

Joël GERARD

6 rue de la Mairie
03.83.42.90.02
commune.marainviller@orange.fr

MERVILLER

Jean-Luc DEMANGE

14 rue de Montigny
03.83.75.41.74
mairie.merviller@orange.fr

MONCEL LES LUNEVILLE

Vincent VAUTHIER

8 rue de la Fourasse
03.83.74.07.99
mairie.moncel.les.luneville1@wanadoo.fr

MOYEN

Francis VILLAUME

Place du Capitaine Gaudet
03.83.42.83.01
secretaire@moyen.fr

PETTONVILLE

Bernard ZABEL

1 rue de la Mairie
03.83.72.26.16
marie.pettonville@wanadoo.fr

REHAINVILLER

Gérard COINSMANN

7 rue d'Adoménil
03.83.73.04.87 / 03.83.73.92.28
mairiederehainviller@orange.fr

REHERREY

René KRYZS

2 rue de la Mairie
03.83.72.24.03
mairie.reherrey@wanadoo.fr

SAINT-CLEMENT

Gérard RITZ

15 rue de la Gare
03.83.72.64.97
mairie-de-st-clement2@wanadoo.fr

THIAVILLE-SUR-MEURTHE

Vittore PETTOVEL

1 rue de la Gare
03.83.71.41.73
info@thiaville.com

THIEBAUMENIL

Dominique ROBERT

26 rue de l'Eglise
03.83.42.92.22
mairie.thiebaumenil@wanadoo.fr

VACQUEVILLE

Jean-Marie LARDIN

2 rue de la Mairie
03.83.75.40.91
communedevacqueville@wanadoo.fr

VALLOIS

Philippe ALAVOINE

4 rue Haute
03.83.42.76.00
mairie.vallois@wanadoo.fr

VATHIMENIL

Jean-Marie LECLERE

15 Grande Rue
03.83.89.48.15
mairievathimenil@orange.fr

VAXAINVILLE

Pascal MARCHAL

1 rue de la Mairie
03.83.72.27.81
mairie.vaxainville@wanadoo.fr

VENEY

Christian TOUSSOUX

12 rue des Fontaines
03.83.75.15.52
mairie.veney@wanadoo.fr

VITRIMONT

Jacques PISTER

12 rue de Californie
03.83.74.17.67
mairie.vitrimont@wanadoo.fr

XERMAMENIL

Laurent GELLENONCOURT

51 rue des Généraux Mangin
03.83.71.02.18
commune.xermamenil@wanadoo.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège

11 avenue de la Libération
54300 LUNEVILLE
03.83.74.05.00
www.cc-lunevillois.fr

Ouverture :

Du lundi au vendredi

08h30/12h - 13h30/17h30

Annexe communautaire

13 rue du Port à
54120 BACCARAT
03.83.72.02.21
Les horaires seront connus
le 1^{er} janvier 2017.



ASSAINISSEMENT

- Collecte, transport et traitement des eaux usées
- Gestion des stations d'épuration et entretien des réseaux



TRANSPORT

- Réseau Lunéo
- Transport à la demande (TAD) en fonction des territoires
- Tedibus, géré par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois
- Transport scolaire
- Culture Bus



PISCINES

- Centre aqualudique à Lunéville
- Piscine à Baccarat (*réhabilitation en cours*)



ENVIRONNEMENT

- Lutte contre les inondations
- Restauration des cours d'eau
- Actions de sensibilisation au développement durable
- Verger pédagogique à Jolivet

PROPRETÉ

- Collecte et traitement des ordures ménagères et du tri sélectif
- Trois déchetteries pour les particuliers à Lunéville, Bénaménil et Baccarat
- Une déchetterie pour les professionnels à Laronxe
- Des points tri : verre, papier ou déchets verts sur tout le territoire
- Une ambassadrice du tri



LECTURE PUBLIQUE

- 1 médiathèque communautaire à Lunéville (*réhabilitation en cours, une médiathèque temporaire est ouverte pendant les travaux, avenue de la Libération*)
- 11 établissements (*communaux ou associatifs*) à Baccarat, Bénaménil, Flin, Fraimbois, Glonville, Magnières, Manonviller, Moyen, Rehainviller, Saint-Clément et Vitrimont

INTERCO COMPÉTENCES

Rapide tour d'horizon des compétences de votre nouvelle intercommunalité.



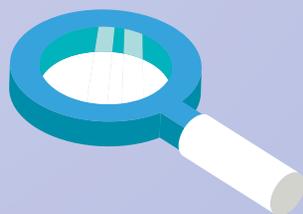
ÉCONOMIE

- Zones économiques : Actipôle de Mondon et ZAC des Mossus à Moncel-lès-Lunéville, zone de Grandrupt à Thiaville-sur-Meurthe et zone de Bertrichamps/Baccarat
- Pépinière d'entreprises « *Quartiers des entrepreneurs* » à Moncel-lès-Lunéville
- Pépinière de créateurs « *La Taillerie* » à Baccarat



TOURISME

- Points d'accueil à Lunéville et Baccarat
- Campings à Lunéville, Baccarat et Magnières
- Musées : les Sources d'Hercule à Deneuvre et le site de Mémoire du Léomont à Vitrimont



URBANISME

- Élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)



HABITAT

- Adaptation du PLH de la CCL au périmètre intercommunal
- Mise en place d'une seconde OPAH-RU sur le centre ancien de Lunéville
- Aides à la rénovation énergétique des bâtiments
- Adhésion à la plateforme énergétique du Pays Lunévillois
- 1^{er} janvier 2017 : rattachement de l'OPH de la ville de Lunéville à la Communauté de Communes

ZOOM

SUR LES COMPÉTENCES

Comment vont s'organiser les compétences ?
Quels services sont à votre disposition sur ce nouveau territoire ?
Découvrez plus en détails et de manière concrète quelles actions se mettent en oeuvre derrière chaque compétence.

ZOOM : PROPRETÉ



La nouvelle intercommunalité sera en charge de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères ainsi que du tri sélectif. A partir du 1^{er} janvier et pour toute l'année 2017, il n'y aura pas de changements dans l'organisation de la collecte pour les habitants du futur territoire, à l'exception de la commune de Rechainviller*.

L'année 2017 sera une année de réflexion sur la future organisation à mettre en place, le but étant d'harmoniser les procédures de collecte et de traitement pour l'ensemble des 43 communes, actuellement très différentes.

De plus, une étude est lancée afin d'envisager le remplacement de l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le territoire de la CCL par une taxation ou redevance incitative à l'horizon 2019.

**Cf page « Ce qui change pour vous »*

ZOOM : PISCINES



Au 1^{er} janvier 2017, 2 piscines existeront sur le territoire :

Aqualun' à Lunéville, un centre moderne, entièrement rénové en 2014, réunit balnéothérapie, activités sportives et activités nautiques. Il est géré par la société ESPACEO.

La piscine «Jean-Marie FEVE» à Baccarat, fermée depuis fin août pour un projet de rénovation global*. La nouvelle intercommunalité assurera le suivi des travaux dès le 1^{er} janvier 2017. Pendant cette fermeture et grâce à la fusion des territoires, les scolaires et les clubs du Bachamois qui l'ont souhaité disposeront d'un accès au centre *Aqualun'*.

* Cf pages « Projets »



ZOOM : ASSAINISSEMENT

A l'instar de la *Propreté*, l'année 2017 sera une année de transition pour la compétence *Assainissement* qui ne connaîtra aucune modification d'organisation.

Pour les communes dont l'assainissement était géré à un niveau intercommunal (les 15 communes issues de la CCL), la nouvelle intercommunalité poursuivra cette prise en charge. Pour les autres, la gestion restera identique, à savoir à un niveau communal.

Une réflexion sera également menée tout au long de l'année 2017 afin de mettre en place une gestion harmonieuse de la compétence *Assainissement* à l'échelle du nouveau territoire dès le 1^{er} janvier 2018.

Le nouvel EPCI apportera son soutien en ingénierie à l'ensemble des communes dès le 1^{er} janvier 2017 en terme d'instruction des dossiers et de gestion des rejets non-domestiques.

ZOOM : ÉCONOMIE



Soutenir les entreprises et l'emploi, tel est l'objectif des différentes actions en matière de développement économique.

Le futur territoire bénéficiera de 2 structures d'aides à la création d'entreprises et d'artisanat déjà bien implantées : la pépinière d'entreprises de Moncel-lès-Lunéville et la Taillerie à Baccarat, composante du Pôle Bijou. Parallèlement, 4 zones industrielles sont ouvertes : l'Actipôle de Mondon à Moncel-lès-Lunéville où, sur les 20ha commercialisables, 4 restent disponibles, la zone de Grandrupt située à Thiaville-sur-Meurthe et Raon-l'Étape où 26 ha sont à commercialiser et les zones de Baccarat/Bertrichamps et des Mossus.

La nouvelle collectivité pourra également s'appuyer sur des partenariats forts dans ce domaine :

- avec les associations ASTER (sur le Lunévillois) et ALEXIS (sur le Bachamois) qui accompagnent les entreprises en création ou en difficultés ;
- avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat qui offre un accompagnement des artisans et entreprises pour développer des démarches environnementales ;
- avec le pôle d'équilibre économique de l'ADUAN.

ZOOM : TRANSPORTS

Jusqu'au 30 juin 2018, les moyens de transports en commun disponibles sur le territoire élargi ne connaîtront aucun changement : le réseau Lunéo et TAD (Transport à la Demande) sur Lunéville et le dispositif Tedibus (porté par le PETR*) à l'échelle du Pays.

Dès le 1^{er} janvier 2017 le dispositif « Culture Bus » sera étendu à l'ensemble des 43 communes : ce service offre à toutes les communes la possibilité de bénéficier (dans un nombre limité à l'année) de transport gratuit pour des sorties culturelles ou des animations ponctuelles (théâtre, cinéma, conférences, exposition, concerts...).



**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural*

ZONETRAILOR DE LUNÉVILLE

Les 12 hectares du site Trailor situés à cheval sur les communes de Lunéville et Moncel-lès-Lunéville font actuellement l'objet d'un projet de réhabilitation en partenariat avec l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL).

ZOOM : HABITAT

En matière d'habitat, le nouvel EPCI (*Etablissement Public de Coopération Intercommunale*) proposera un ensemble d'aides à la rénovation énergétique dans le cadre d'une plateforme dédiée à cette thématique mise en place en lien avec le PETR*. L'objectif étant d'apporter un diagnostic, des conseils et un accompagnement technique mais également financier dans le cadre de travaux d'économie d'énergie chez les particuliers.

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural*



ZOOM : LECTURE PUBLIQUE

Véritables outils d'animations et de partage, les médiathèques et bibliothèques du territoire se veulent bien plus que des lieux où l'on prête des livres : conférences, ateliers, spectacles, concerts, expositions, accueil de scolaires peuvent s'y dérouler également. **12 structures** sont implantées : une intercommunale à Lunéville actuellement en cours de rénovation*, et 11 autres communales ou associatives situées à Magnières, Moyen, Vitrimont, Fraimbois, Baccarat, Flin, Saint-Clément, Bénaménil, Rehainviller, Manonviller et Glonville.

Une réflexion est actuellement menée à 2 niveaux : l'une pour développer un **pôle-relais dynamique et pratique à Baccarat**, l'autre pour mettre en place un véritable **travail en réseau entre chacune de ces structures**.

**cf pages « Projets »*

ZOOM : URBANISME

La nouvelle collectivité poursuivra le travail déjà engagé sur l'ensemble du territoire en matière de PLUi : ce document d'urbanisme permet de mettre en cohérence les actions menées par l'intercommunalité dans différents domaines (habitat, transport, environnement, développement économique, etc.) et de définir un projet cohérent, solidaire et partagé.



POUR LE TERRITOIRE DE LA MORTAGNE CE QUI ÉVOLUE

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes de la Mortagne cessera d'exister. Neuf de ses communes - Fraimbois, Franconville, Haudonville, Lamath, Magnières, Moyen, Vallois, Vathiménil et Xermaménil ont fait le choix de fusionner avec les Communautés de Communes du Lunévillois et des Vallées du Cristal, respectant ainsi le bassin de vie des habitants. Les huit autres communes sont rattachées aux Communautés de Communes du Bayonnais et du Val de Meurthe pour former la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle (CC3M). Ces choix entraîneront nécessairement des évolutions dans les compétences exercées par la nouvelle intercommunalité. En voici les principales :

URBANISME / HABITAT

URBANISME

Le PLUi -Plan Local d'Urbanisme intercommunal - est un outil réglementaire prescriptif. Il met en œuvre le projet intercommunal, co-construit entre élus et habitants à l'horizon de 10-15 ans. Il met en articulation les politiques publiques d'aménagement, de transports, d'habitat mais aussi d'environnement, de climat ou d'activités économiques. C'est donc un outil central pour renforcer la solidarité entre les communes au sein de l'EPCI - Établissement Public de Coopération Intercommunal - et une interface entre les orientations du SCoT - Schéma de Cohérence Territorial - et l'autorisation d'urbanisme individuelle. Avec la nouvelle intercommunalité, le PLUi va permettre aux communes à la fois de bénéficier de la révision et de la modernisation des documents d'urbanisme ainsi que des règles d'aménagement du territoire.

HABITAT

Les 43 communes de la nouvelle intercommunalité adhèrent à la plateforme énergétique du Pays du Lunévillois. Cette plateforme vise à inciter les propriétaires d'habitations énergivores (65% des logements à l'échelle du Pays datent d'avant 1975) à envisager des travaux d'améliorations énergétiques aux moyens de conseils et de recherches de subventions.

CC DE LA MORTAGNE

LE MOT DU PRÉSIDENT

9 communes de la Communauté de Communes de la Mortagne ont décidé de rejoindre la Communauté de Communes du Lunévillois et des Vallées du Cristal. Cette grande structure, composée de 43 communes, permettra de mutualiser des moyens entre les communes et de mener à une plus grande échelle des projets d'avenir pour notre territoire.



C'est l'intérêt et la force de l'intercommunalité.

A notre échelle, la Communauté de Communes de la Mortagne a toujours su mener des projets et soutenir les actions des habitants, des associations, des entreprises et des écoles. En 2016, la Communauté de Communes de la Mortagne a aidé financièrement 51 projets, soit 93 075€ de subvention versée :

· 7 projets portés par des écoles	4 440€
· 7 projets associatifs dans le domaine de la culture	5 130€
· 5 projets associatifs dans le cadre du dispositif Agir Sport	1 863€
· 2 projets associatifs à destination des jeunes du territoire	2 200€
· 1 projet associatif pour préserver la continuité écologique d'un cours d'eau	2 597€
· 12 dossiers d'entreprises réalisant des améliorations des conditions de travail	30 435€
· 4 dossiers de réhabilitations de maisons inhabitées	30 000€
· 13 dossiers de rénovation des façades	16 410€

La future intercommunalité, au travers de ses compétences, continuera à accompagner le développement de l'attractivité du territoire, en proposant l'accès à de nouveaux services et en dynamisant notre bassin de vie.

Chaque commune sera représentée au sein de cette nouvelle structure. Nous y apporterons notre expérience.

François GENAY

Président de la Communauté de Communes de la Mortagne

PETITE ENFANCE / SANTÉ / SOCIAL

PETITE-ENFANCE

Cœur de l'action quotidienne de la CC de la Mortagne, cette compétence sera restituée aux communes le 1^{er} janvier 2017. Elle ne sera donc pas exercée par la future Communauté de Communes. Étendre ces actions sur tout le périmètre de ce territoire de 43 communes a semblé très prématuré et difficilement réalisable. Il a donc été décidé de les retirer du socle de compétences qui composera la future intercommunalité. Le multi-accueil Frimousse, situé à Gerbéville et porté par la CC3M, restera ouvert aux enfants des 9 communes.

SANTÉ

Au 1^{er} janvier 2017, la Maison de Santé sera gérée par la mairie de Magnières. Elle est ouverte à tous. 6 professionnels de santé sont présents : un médecin, une kinésithérapeute, une ostéopathe, une pédicure-podologue, un orthophoniste et deux infirmières.

SOCIAL

Les habitants pourront continuer à accéder aux permanences à Gerbéviller et à Lunéville du CIDFF - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, d'Entraide Chômeurs, de l'assistante sociale et de l'Espace Info-Énergie.

TOURISME / PROMOTION DU TERRITOIRE

Les sites touristiques du nouveau territoire continueront à bénéficier de leur promotion par le Pays du Lunévillois et l'Accueil Touristique du Lunévillois tandis que le camping de Magnières jouira de l'appui de l'intercommunalité pour sa gestion et sa promotion.

ÉCONOMIE / ENTREPRISES

Le développement économique, compétence essentielle à la structuration et au dynamisme d'un territoire, est porté par l'intercommunalité. Le rôle de celle-ci ne s'arrête pas aux entreprises en création. L'accompagnement se fait également sur des entreprises qui recherchent des solutions de développement ou d'autres qui sont en difficultés, tous domaines confondus : agriculteurs, artisans ou commerçants. Ces entreprises pourront bénéficier de cette expertise, qu'elles soient installées en milieu rural, urbain ou semi-urbain et s'entourer de partenaires efficaces : la cellule économique de la nouvelle collectivité, des associations spécialisées, la pépinière d'entreprises située à Moncel-lès-Lunéville et les services de la Sous-préfecture de Lunéville.

PROPRETÉ

En 2017, les communes de l'ancienne CC de la Mortagne continueront à bénéficier de la redevance incitative, telle qu'elle est organisée à ce jour. Les habitants pourront toujours se rendre à la déchetterie de Lunéville et les entreprises à la déchetterie professionnelle de Laronxe. Les points de tri du verre et les plateformes de collectes des déchets verts sont évidemment maintenus dans chaque commune. L'adhésion à la nouvelle collectivité permettra aux communes d'accéder aux services de l'ambassadrice du tri, afin de mener des actions de sensibilisation au recyclage des déchets en direction des particuliers, des scolaires ou des entreprises du territoire.

SPORT / LOISIRS / CULTURE

SPORT & LOISIRS

Dès le 1^{er} janvier prochain, les habitants des 9 communes de l'ancienne CC de la Mortagne pourront bénéficier d'un accès à tarif préférentiel à l'espace aqualudique *Aqualun'* de Lunéville. Le dispositif *Agir Sport* (pour les enfants de 6 à 12 ans), même s'il n'intègre pas les compétences de la nouvelle intercommunalité, continuera d'exister dans les huit communes qui ont fait le choix de le maintenir (Frambois, Franconville, Haudonville, Lamath, Magnières, Moyen, Vallois et Xermaménil). La commune de Gerbéviller sera organisatrice du dispositif.

Les adolescents du territoire pourront continuer de se rendre à la MJC de Lunéville.

CULTURE

Avec la fusion des intercommunalités, la médiathèque communautaire et 11 bibliothèques mailleront le nouveau territoire. Ces structures se situent à Lunéville, Baccarat, Bénaménil, Frambois, Flin, Glonville, Magnières, Manonviller, Moyen, Rechainviller, Vitrimont et Saint-Clément. Elles apporteront un service de proximité. Les habitants pourront également accéder à la médiathèque communautaire située à Lunéville avec des abonnements à tarifs préférentiels. En 2017, le temps des travaux de réfection, l'accès est gratuit à la médiathèque communautaire temporaire de Lunéville située avenue de la Libération.



La volonté de la nouvelle intercommunalité est également de développer ce réseau, riche en structures, et de s'y appuyer pour continuer à proposer aux habitants, aussi bien en milieu urbain que rural, une offre culturelle dynamique. De plus, un nouveau dispositif communautaire verra le jour sur le territoire : *Culture Bus*. Chaque commune de la nouvelle intercommunalité disposera tous les ans de *points transports* qu'elle décidera ensuite d'attribuer à tel ou tel déplacement, l'objectif étant de faciliter l'accès aux manifestations culturelles en utilisant les transports en commun. Ce dispositif s'adresse aussi bien aux écoles, centres aérés, associations, foyers ruraux, ... et ne peut s'utiliser que pour des déplacements à but culturel : expositions, concerts, théâtre, cinéma, visites, etc.

FISCALITÉ

La mise en place des services et des compétences évoquées ci-dessus est financée notamment par les impôts locaux. Du fait de la fusion de deux EPCI et de l'intégration de la CC de la Mortagne, les taux sont amenés à évoluer en 2017. La taxe foncière bâti ainsi que la taxe d'habitation connaîtront une très légère hausse (de l'ordre de moins de 1%), tandis que la taxe foncière non-bâti sera diminuée (de l'ordre de moins de 1%).



PROJETS

EN COURS ...

Plusieurs projets sur les différents territoires étaient en cours au moment de la fusion. Ceux-ci seront bien évidemment poursuivis et menés à bien, intégrés par la nouvelle intercommunalité au 1^{er} janvier 2017.



PISCINE_DE_BACCARAT

Depuis le mois d'août 2016, la piscine de Baccarat a fermé ses portes pour travaux.

Ces travaux prendront en compte :

- le désamiantage du bâtiment
- l'isolation et des modifications sur les façades
- la mise aux normes
- la mise en accessibilité
- la restructuration des locaux intérieurs

PENDANT LES TRAVAUX

Les écoles :

Des créneaux horaires à AQUALUN' sont proposés gratuitement par la CCL aux écoles du territoire (hors maternelles).

Le transport est pris en charge par la CCVC puis le sera par la nouvelle intercommunalité.

Actuellement, les écoles du RPI Hablainville, Brouville, Reherrey et Gélacourt ; celles du RPI Merviller/Vacqueville et l'école d'Azerailles s'y rendent.

Les associations :

L'association Baccarat plongée et le kayak disposeront également de créneaux à AQUALUN'.

ZOOM : FINANCEMENTS

Le coût du chantier est estimé à **1 560 000 € HT** dont 157 608 € d'études.

De nombreux partenaires subventionnent cette réhabilitation :

- **150 000 €** : Conseil Régional
- **180 000 €** : Conseil Départemental
- **200 000 €** : DETR
(dotation d'équipement des territoires ruraux)
- **51 000 €** : CNDS
(Centre National pour le développement du Sport)
- **200 000 €** : FSIL
(Fonds de soutien à l'investissement public local)



FUTUR MÉDIATHÈQUE

01_CONSTAT

Un constat : la demande numérique est de plus en plus forte de la part des usagers et le sera sûrement encore plus dans les années qui viennent.

Ajouter simplement des ordinateurs n'a pas de sens si on ne propose pas, en parallèle, des outils pour accompagner cette révolution numérique : recherche de documentation, téléchargement d'œuvres libres de droit, accès à une véritable offre en matière de jeux vidéos ...



Tout cela demande de repenser totalement l'aménagement de la médiathèque, ses espaces mais aussi les outils qu'elle propose.

02_LIEU DE VIE

Après la maison et le travail, l'objectif est de créer un 3^{ème} lieu de vie où l'échange et la rencontre se créent autour de différentes animations et centre d'intérêts.

La médiathèque doit être un endroit où l'on s'installe confortablement, on profite des espaces, des services proposés et où l'on échange avec les autres usagers.

Ces objectifs ont été très visiblement traduits par l'architecte: une esplanade extérieure, un espace «forum», un espace « détente » aménagé, le tout dans une ambiance générale aérée.



03_RÉNOVATION

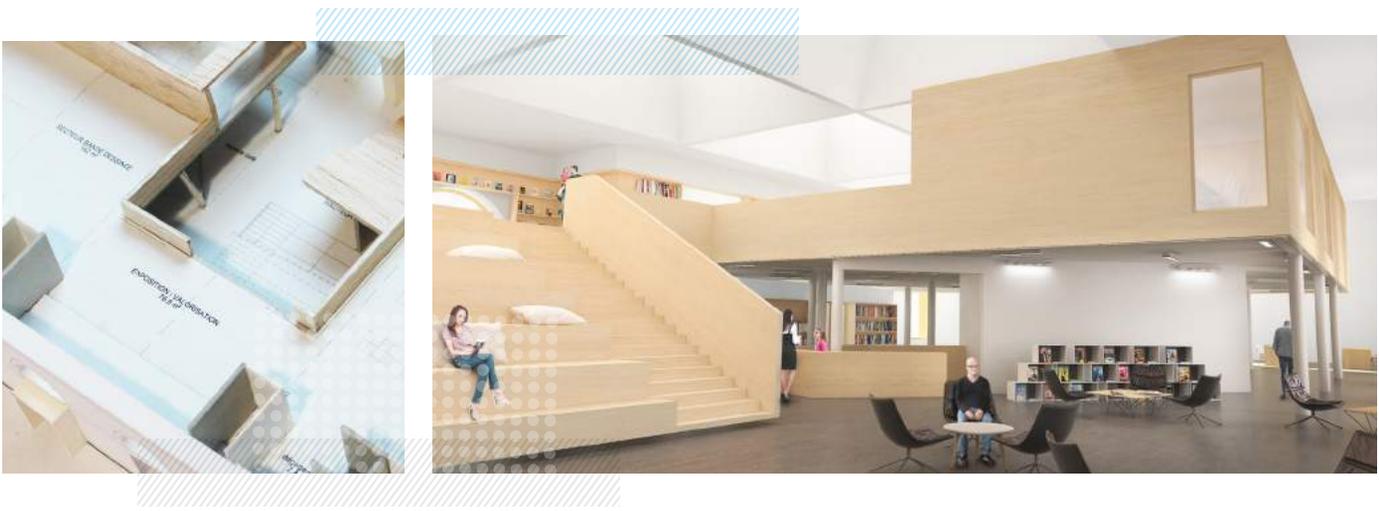
Le projet de rénovation s'articule autour de 3 axes : au niveau spatial, au niveau des services proposés et au niveau du fonctionnement de la structure.

La volonté est de faire de la médiathèque un « lieu pour tous », un lieu convivial et lumineux, au cœur de la ville et qui anime ses quartiers.

MEDIATHEQUE
TEMPORAIRE

D'ici sa réouverture prévue fin 2017, la médiathèque a pris ses quartiers avenue de la Libération à Lunéville. Son entrée se situe sur le côté du long bâtiment blanc (celui qui abrite la CCL), après le portail d'accès au parking. **Contacts** : 03 83 74 78 78 ou **www.cc-lunevillois.fr**

RE_MÉDIATHÈQUE QUE_DU_FUTUR



DE_NOUVEAUX_SERVICES



